

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 avril 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS565

présenté par
Mme Vidal, rapporteure

ARTICLE 9

Après la troisième occurrence du mot :

« de »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« l'article L. 1110-5-2 du code de la santé publique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.